

**NOTICE
PUBLIC HEARING
CITY OF MIRAMICHI**

The City of Miramichi intends to consider an amendment to By-Law No. 110 entitled "City of Miramichi Zoning By-Law".

The purpose of the proposed amendment is to:

- (a) amend the Schedule "A" – Zoning Map of the City of Miramichi Zoning By-Law (By-Law No. 110) to change the zoning from "Single- or Two-Unit Dwelling (R-2)" to "Residential Mixed Low-Density (RML)" for the Subject Property described as PID 40176844 located at 663 Newcastle Boulevard in the City of Miramichi.

The proposed amendment is required to enable the development of a two-story, four-unit (fourplex) dwelling on the Subject Property.

Interested parties may inspect the proposed by-law online at the City's website www.miramichi.org by searching "Proposed By-Laws", or by appointment (24-hour notice) at the City Hall during regular operating hours.

If you have any questions regarding the proposed development, please contact the GMRSC – Planning Services planner on file:
Nic O'Dette, RPP, MCIP
Planner
Phone: 506-778-5366
Email: nodette@rsc5.ca

Objections to the proposed by-laws, which are presented in writing, shall be considered at a public hearing to be held at City Hall, 141 Henry Street, on September 28, 2021, at 6:00 p.m. Anyone wishing to support or oppose those objections may do so at that time and place.

All written objections shall be addressed to Rhonda Ripley, City Clerk, 141 Henry Street, Miramichi, NB E1V 2N5.

Rhonda Ripley
City Clerk

**AVIS
AUDIENCE PUBLIQUE
VILLE DE MIRAMICHI**

La Ville de Miramichi a l'intention d'étudier une modification à son Arrêté n° 110 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi ».

L'intention de la modification proposée est :

- (a) modifier l'Annexe « A » – Carte de zonage de l'arrêté de zonage de la Ville de Miramichi (Arrêté n° 110) afin de changer le zonage « Maisons unifamiliales ou bifamiliales (R-2) » à « Zone résidentielle mixte de faible densité (RML) » pour la propriété en question décrite comme étant le PID 40176844 situé au 663, boulevard Newcastle, dans la ville de Miramichi.

La modification proposée est nécessaire pour permettre l'aménagement d'un logement de deux étages et de quatre logements (quatre étoiles) sur la propriété en question.

Les personnes intéressées peuvent examiner l'arrêté proposé sur le site Web de la Ville à www.miramichi.org en cherchant « Projet d'arrêté proposé » ou également sur rendez-vous (sur avis de 24 h) à l'hôtel de ville durant les heures ordinaires d'ouverture.

Si vous avez des questions au sujet de l'aménagement proposé, veuillez communiquer avec le planificateur des services de planification du CSRGM au dossier :
Nic O'Dette, RPP, MCIP
Urbaniste
Téléphone: 506-778-5366
Courriel: nodette@rsc5.ca

Les objections aux arrêtés proposés doivent être présentées par écrit et seront prises en considération lors d'une audience publique au hôtel de ville, 141, rue Henry le 28 septembre 2021 à 18 h. Quiconque souhaitant offrir son soutien ou désirant s'opposer à ces objections pourra le faire à ce moment et à cet endroit.

Toutes les objections écrites peuvent être envoyées à l'intention de Rhonda Ripley, secrétaire municipale, 141, rue Henry, Miramichi (N.-B.) E1V 2N5

Rhonda Ripley
secrétaire municipale